

Sous la rubrique «Programmes» le guide précise:

Le service d'administration locale est chargé d'élaborer la politique au niveau local;

Plus loin, ce guide à l'intention des employés des Territoires du Nord-Ouest et qui concerne spécialement l'administration locale stipule:

Favoriser une certaine conscience politique et sociale et une certaine compétence administrative dans la population des T.N.-O. pour lui permettre de se gouverner elle-même.

Je tiens à souligner que cette politique existe bel et bien et que j'ai abordé la question à la Chambre ce jour-là quand j'ai interrogé le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Allmand).

Après une récente visite dans le Nord, j'ai l'impression que l'administration locale n'a pas rempli son mandat et qu'on éprouve un sentiment de désaffection et de doute grandissant à l'égard du gouvernement central à ce sujet. J'admets qu'en principe la politique de l'administration locale devrait favoriser l'autonomie locale, mais elle a surtout eu des effets contraires là où elle a été appliquée. En fait, l'administration se contente de bonnes paroles et ses actes vont souvent à l'encontre de ses dires. J'ai un grand nombre de lettres qui confirment cette impression. L'absence générale de responsabilité financière à l'échelle locale met un frein à l'autonomie du Nord. Il est évident que le gouvernement local prendra une forme caractéristique et qu'il doit répondre aux besoins de la population du Nord.

Enfin, l'évolution de l'autonomie locale ne peut se faire sans un bon équilibre entre tous les niveaux de gouvernement sur la plan décisionnel et cet équilibre n'existe pas pour l'instant dans le Nord. Il faut un gouvernement local si nous voulons améliorer les conditions de vie de la population locale, mais il doit répondre aux besoins de cette population et c'est absolument essentiel dans ce contexte.

**M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il y a longtemps que nous considérons l'établissement d'un gouvernement local dans les Territoires du Nord-Ouest comme un objectif valable dans le cadre de l'expansion du Nord canadien.

En janvier 1965, le commissaire a publié une déclaration de politique qui soulignait l'importance de l'administration locale du point de vue de l'instruction, de la politique et de l'administration. Essentiellement, la politique consistait à décentraliser l'activité gouvernementale afin que, chaque fois que c'est possible, les services locaux communautaires puissent être assurés par des institutions communautaires élues démocratiquement. Cette politique a été renforcée par le rapport de la Commission consultative sur l'évolution du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest qui a été publié en 1966 et qui recommandait un programme permanent et intensifié d'évolution de l'administration locale, parce qu'un tel programme était considéré comme essentiel à l'expansion économique, sociale et politique du Grand Nord.

Quand le siège de l'administration des Territoires du Nord-Ouest a été transféré d'Ottawa à Yellowknife en 1967, on a établi un service de l'administration locale et on a prévu une nouvelle méthode plus simple pour constituer les localités en municipalités en vertu de l'ordonnance sur les hameaux. En

### L'ajournement

outre, on a formé des conseils d'établissement dans presque toutes les localités des Territoires du Nord-Ouest non constituées en municipalités afin que les résidents puissent participer directement aux affaires de la localité. Il est encourageant de noter que les autochtones constituent maintenant la grande majorité des membres des conseils locaux. Ils représentent environ 75 p. 100 de tous les membres des conseils locaux et 90 p. 100 si l'on élimine plusieurs des centres plus peuplés.

Au début, le programme de développement de l'administration territoriale visait surtout à sensibiliser les habitants à la politique au niveau local. La rapide augmentation du nombre de conseils locaux, a toutefois créé un urgent besoin de mettre au point des programmes qui prépareraient mieux les gens du milieu à jouer effectivement un rôle dans leurs conseils. Ceci a entraîné un déplacement des priorités prévues dans la mise au point de programmes, de la sensibilisation politique aux fonctions juridiques, administratives et aux mécanismes de l'administration locale. Ce changement de priorités n'a pas été accepté par un groupe du secteur du gouvernement local et ces personnes ont démissionné de leur poste quand on leur a réitéré la politique du gouvernement territorial.

● (1810)

J'aimerais m'arrêter brièvement sur ce que je considère comme les objectifs et les inquiétudes de ce groupe, étant donné que les personnes qui en faisaient partie sont au cœur du problème fondamental. Les membres de ce groupe croyaient avoir pour rôle de travailler avec les collectivités pour les amener à l'autodétermination par de nouvelles structures et de nouveaux mécanismes administratifs. Cela sous-entendait le rejet des formes de gouvernement constitutionnelles existantes, à la fois aux niveaux territorial et local.

Ni le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ni le gouvernement fédéral ne refuseraient le droit à toute partie de la population de poursuivre des objectifs qu'elle considère désirables, et ceux-ci pourraient comprendre la recherche d'une évolution constitutionnelle fondamentale.

#### LES TRANSPORTS—L'ABANDON DE CERTAINES VOIES FERRÉES RECOMMANDÉ PAR LA COMMISSION HALL—LES POSSIBILITÉS D'APPEL

**M. Craig Stewart (Marquette):** Monsieur l'Orateur, comme on peut le lire dans le *hansard* du 2 juin, à la page 6212, j'ai posé la question suivante au sujet du rapport de la Commission Hall:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme certaines régions de l'Ouest seront gravement touchées par les propositions de la Commission Hall en faveur de l'abandon de certaines voies, surtout dans la région 4 dans l'ouest du Manitoba, et que l'on propose de fermer certaines de ces voies dès le 31 décembre 1977, le ministre peut-il nous dire quelles sont les possibilités d'appel de ces localités qui estiment que le rapport traite leur région injustement?

Dans sa réponse, le ministre des Transports a dit qu'il était étonné de m'entendre poser une telle question. Selon lui, d'après ce qu'avaient dit d'autres membres de son parti l'opposition officielle avait pratiquement approuvé à l'unanimité les recommandations de la Commission Hall. Il a poursuivi en disant que ces localités n'avaient qu'à interjeter appel par l'entremise de la Commission canadienne des transports.